

Réunion CE : avis sur la fusion avec SAGEM

La direction avait fourni un document aux élus de façon à ce qu'ils puissent se prononcer.

Il définit essentiellement l'organisation du futur groupe et cherche à justifier le rapprochement en présentant les synergies de l'opération.

Les élus SUD ont demandé le document fourni à l'AMS, organisme de contrôle des opérations boursières : c'est le document officiel qui présente les modalités juridiques et financières de la **Fusion—absorption** de SNECMA par SAGEM.

Ces deux documents sont contradictoires quand à la place de SPS dans la nouvelle société :

- branche sécurité-défense pour le premier,
- branche propulsion pour le second.

Après une suspension de séance, la direction confirme :

SPS sera dans la branche propulsion.

Manifestement, il y a eu beaucoup d'hésitations sur l'organisation du futur groupe et sur la place de SPS, mais la direction n'avait pas tout lu et n'a pas hésité à consulter le CE sur la base d'un document erroné (ou ancien ?).

Les documents fournis ne sont guère riches en renseignements justifiant le

rapprochement des deux sociétés. Cette opération apparaît essentiellement comme une opération financière. Il est clair que c'est un pas de plus vers la privatisation de SNECMA et que la course aux profits immédiats ne pourra que s'aggraver quelles qu'en soient les conséquences sur le plan industriel et humain.

Avis du CE

à l'unanimité, les élus ont voté contre le projet.

Voir au verso

Harmonisation des statuts

Avant de conclure la réunion, **Sud** interpelle la direction sur les conséquences du projet.

Nous savons qu'il y a des discussions aussi bien à SNECMA qu'à SAGEM sur l'harmonisation des statuts, en particulier **sur la prévoyance.**

Nous rappelons que **Sud** et l'ensemble du personnel sont particulièrement attachés à notre régime de prévoyance << petit risque >>. Nous attendons de notre direction des garanties pour que soient maintenues les conditions de notre régime :

- financement à 50% par la direction,
- solidarité actifs/retraités,
- élections des délégués,

...

AVIS DES ELUS DU CE SPS SUR LE PROJET DE FUSION SAGEM-SNECMA

A l'unanimité, les élus donnent un avis défavorable à cette opération. Ils émettent des doutes sur la logique du projet, basé sur des considérations principalement financières et qui sert de support à la privatisation de Snecma.

Volet industriel :

La visibilité du projet industriel présenté par la direction n'est pas complète. Il est probable que c'est la première étape d'une restructuration industrielle plus importante et inavouée.

Il nous semble inévitable que d'autres rapprochements seront réalisés, qui auront vraisemblablement des conséquences négatives pour l'emploi. Le désengagement de l'état par la privatisation de Snecma ne pourra qu'amplifier ce phénomène.

Volet social :

L'emploi ne doit pas être la variable d'ajustement de cette opération. Les synergies annoncées ne doivent pas se faire au détriment du personnel. Une garantie de l'emploi pour les personnels éventuellement touchés par les effets de synergies doit être donnée. SPS est déjà largement affectée par les restructurations passées et les remontées de dividendes imposées.

Dans le cadre des négociations d'harmonisation des statuts, les élus demandent à la Direction de garantir le maintien des acquis sociaux (en particulier la prévoyance « petit risque »).

Volet économique :

Les élus déplorent que la Direction se prête à de telles opérations en nous privant de près d'un milliard d'euros alors que les besoins d'investissements de SPS ne sont pas satisfaits (humains, moyens et R & D).

Les élus constatent, en l'état actuel du dossier, un manque de visibilité sur cette restructuration-privatisation. Il reste un certain nombre d'inconnues sur les volets sociaux, industriels et économiques. Pour preuve, les incertitudes sur le rattachement de SPS à la branche défense sécurité ou à la branche propulsion.